



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question écrite n° 17941

Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale à propos de la situation des auxiliaires de vie scolaire, assistants d'éducation spécialisés dans l'accompagnement scolaire d'enfants ou d'adolescents en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il souligne que se pose désormais de plus en plus la question de la pérennisation de ces emplois pour un besoin durable. Le 16 octobre 2012, un groupe de travail intitulé "Professionnaliser les accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap" a été installé conjointement par la ministre déléguée à la réussite éducative et à la ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Le travail de ce groupe a été cadré sur les contours d'une nouvelle profession incluant les personnels intervenant au sein de l'école (AVS et assistants de scolarisation). Il lui demande où en sont les travaux de ce groupe, compte tenu qu'avait été fixée l'échéance du premier trimestre 2013 pour la publication d'un rapport.

Texte de la réponse

Lors de son arrivée aux responsabilités, le ministre de l'éducation nationale a constaté que le précédent Gouvernement n'avait pas assuré le financement d'un nombre important de contrats uniques d'insertion au second semestre 2012. Cette situation aurait conduit, dans de nombreux cas, à rendre impossible l'accompagnement d'élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements du second degré. Pour assurer au plus vite un bon accueil de ces enfants dans les écoles et redonner confiance à des familles souvent désabusées, le Gouvernement a mobilisé des moyens nouveaux dès cette rentrée. 1500 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide individuelle (AVS-I), dont la mission est de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue, et 2300 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide mutualisée (AVS-M), dont le rôle est d'accompagner des élèves dont les besoins d'accompagnement sont moins importants, ont été recrutés pour renforcer l'accompagnement des enfants qui en ont besoin et faciliter leur scolarisation. L'effort sera poursuivi et accru tout au long du quinquennat, mais il devra également s'accompagner d'une amélioration de la formation et des conditions d'exercice de ces personnels. En effet, la professionnalisation des accompagnants, engagement du Président de la République, reste un enjeu fondamental pour améliorer la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap. A cet effet, comme vous l'indiquez, la ministre déléguée chargée de la réussite éducative et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ont installé, le 16 octobre dernier, un groupe de travail sur cette question dont la vocation est de favoriser la réussite scolaire et de préciser les contours, de reconnaître et de pérenniser cette profession en définissant un référentiel de compétences et d'activités. Ce groupe de travail rendra prochainement ses conclusions dans un rapport aux ministres.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Noël Carpentier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17941

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 mai 2013

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1467

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5880